

Points	X	Y
17	573896.548	239698.426
18	574186.246	239774.364
19	574770.081	238945.510
20	574914.008	238923.920
21	575143.016	238976.560
22	575339.050	239053.387
23	575463.446	239111.317
24	575675.127	239267.169
25	575897.858	239464.428
26	576119.584	239271.994
27	576237.867	239384.408
28	575992.901	239519.360
29	576099.692	239652.224
30	575845.015	239793.916
31	575552.683	240293.073
32	575469.644	240259.404
33	575290.452	240344.109
34	575613.004	240910.860
35	575766.235	241088.090

Art. 2 - Le président de la délégation spéciale de la commune de Boumerdes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 9 juin 2017.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat
et de l'aménagement du territoire*

Mohamed Salah Arfaoui

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

MINISTERE DE LA SANTE

Par décret gouvernemental n° 2017-739 du 9 juin 2017.

Monsieur Walid Chriaa, contrôleur en chef des dépenses publiques, est nommé président-directeur général de la société des industries pharmaceutiques de Tunisie.

Par décret gouvernemental n° 2017-740 du 9 juin 2017.

Monsieur Mohamed Chaouki Ben Hammouda, administrateur en chef de la santé publique, est nommé directeur général de l'hôpital « Béchir Hamza » d'enfants de Tunis.

Par décret gouvernemental n° 2017-741 du 9 juin 2017.

Monsieur Tarek Ben Hassouna, administrateur en chef, est nommé directeur général de l'hôpital « Mongi Slim » de la Marsa, à compter du 24 octobre 2016.

Par décret gouvernemental n° 2017-742 du 9 juin 2017.

Monsieur Lotfi Boughamoura, administrateur conseiller de la santé publique, est nommé directeur général de l'hôpital Farhat Hached de Sousse.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**

Décret gouvernemental n° 2017-743 du 9 juin 2017, modifiant le décret n° 2012-1999 du 11 septembre 2012, portant création d'une unité de gestion par objectifs au ministère des technologies de l'information et de la communication pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 67-53 du 8 décembre 1967, portant loi organique du budget, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi organique n° 2004-42 du 13 mai 2004,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 96-1236 du 6 juillet 1996, portant création d'unités de gestion par objectifs,

Vu le décret n° 2006-1245 du 24 avril 2006, fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale,

Vu le décret n° 2007-893 du 10 avril 2007, portant création d'un comité ministériel pour la coordination et la conduite du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat par objectifs et fixant ses attributions, sa composition et les modalités de son fonctionnement,

Vu le décret n° 2008-2899 du 25 août 2008, portant création d'unités de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant leur organisation et modalités de leur fonctionnement, tel que modifié par le décret n° 2014-385 du 17 janvier 2014,

Vu le décret n° 2008-4112 du 30 décembre 2008, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement, tel que modifié et complété par le décret n° 2014-203 du 16 janvier 2014,

Vu le décret n° 2012-1997 du 11 septembre 2012, fixant les attributions du ministère des technologies de l'information et de la communication,

Vu le décret n° 2012-1998 du 11 septembre 2012, portant organisation du ministère des technologies de l'information et de la communication,

Vu le décret n° 2012-1999 du 11 septembre 2012, portant création d'une unité de gestion par objectifs au ministère des technologies de l'information et de la communication pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'avis du tribunal administratif,

Après la délibération du conseil des ministres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont abrogées les dispositions de l'article 5 du décret n° 2012-1999 du 11 septembre 2012 susvisé et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 5 (nouveau) - Les résultats de l'unité de gestion par objectifs au ministère des technologies de la communication et de l'économie numérique pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat sont évalués selon les critères suivants :

- l'efficacité du suivi de l'exécution du projet de la réforme de la gestion du budget de l'Etat,

- le degré de respect des délais d'exécution du projet et de ses étapes,

- le degré de respect d'exécution des missions attribuées à l'unité,

- l'efficacité de l'intervention pour surmonter les difficultés qui rencontrent le projet.

Art. 2 - Sont abrogées les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 6 du décret n° 2012-1999 du 11 septembre 2012 susvisé et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 6 - 2^{ème} paragraphe (nouveau) - Les membres de la commission sont désignés par arrêté du chef du gouvernement.

Art. 3 - Le ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique et de la gouvernance et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au journal officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 9 juin 2017.

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed

Pour Contreseing

*Le ministre des finances par
intérim*

Mouhamed Fadhel

Abdelkefi

*Le ministre des technologies
de la communication et de
l'économie numérique*

Mouhamed Anouar

Maarouf

Décret gouvernemental n° 2017-744 du 9 juin 2017, modifiant et complétant le décret n° 2014-6 du 2 janvier 2014, relatif à l'établissement du « projet Smart Tunisia » pour la promotion de l'offshoring et à la création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation de ce projet.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique et du ministre de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu la loi n° 93-11 du 17 février 1993, portant création de l'agence tunisienne pour l'emploi et de l'agence tunisienne de la formation professionnelle,